

Déploiement compteurs communicants échanges avec député

Date :

Thu, 1 Mar 2018 10:33:38 +0100

De :

helene f

Pour :

Richard Ferrand <infos@richardferrand.fr>

Bonjour,

Le 28/02/2018 à 12:00, Richard Ferrand a écrit :

Madame,

vos position que vous m'avez exposée à de nombreuses reprises au sujet des compteurs communicants m'est connue.

Et elle ne semble cependant pas susciter un grand intérêt de votre part.

Je pensais que l'avis de la Cour des Comptes serait, à vos yeux, digne d'intérêt.

La Cour des Comptes a également "épinglé" la CNIL.

Par conséquent, et dans l'attente de l'évolution de ces débats, je regrette de ne pas avoir d'informations complémentaires à porter à votre connaissance.

Ce n'est pas comme cela que je conçois le rôle d'un député.

Un député doit représenter ses administré(e)s en participant aux débats.

Aussi, je vous remercie de bien vouloir m'indiquer :

- Quelle loi permet la pose d'un capteur connecté non déconnectable par l'utilisateur dans le domicile de chaque Français(e) ?

Il n'y en a pas aucune loi ne le permet, aussi je vous remercie de bien vouloir déposer un amendement afin qu'il soit écrit, noir sur blanc dans la loi, que ce capteur ne pourra pas être imposé contre la volonté des citoyens, afin que les choses soient claires et sans équivoque.

D'autre part, auriez vous l'obligeance de bien vouloir entreprendre des démarches pour que soit fourni aux citoyens le dossier technique de marquage CE du capteur communicant Linky.

Dans cette attente,

Je vous adresse mes salutations citoyennes.

Hélène F

Témoignage Linky France

Linky G1 - G3

<http://www.temoignage-linky-france.fr/>

En attendant cela continue à poser de gros problèmes :

<http://www.laprovence.com/article/societe/4858576/compteurs-linky-la-grogne-monte.html>

Je vous prie, Madame, d'agréer mes salutations distinguées.

Richard Ferrand

Permanence parlementaire de Richard Ferrand, Député du Finistère

2 rue Baltzer
29150 Châteaulin

Tél. 02.98.81.94.83

Fax 02.98.81.94.18

site : www.richardferrand.fr

Le 19 février 2018 à 15:34, helene f> a écrit :

Bonjour Madame,

Je souhaiterais donc pouvoir m'entretenir avec mon député.

Bien cordialement,

Hélène F

https://www.francetvinfo.fr/sante/levothyrox/sante-le-tecaps-bientot-sur-le-marche_2618526.html

*qui contient le principe actif et **pratiquement pas d'excipients.***

Alors là on est dans la précision scientifique

La communauté médicale prévient néanmoins qu'aucune solution miracle n'existe pour le traitement de la thyroïde.

sauf que moi, je n'avais pas de problème avec l'ancienne formule, il va falloir que je le prouve ?

C'est un espoir qui renaît pour des millions de malades de la thyroïde
PAS DU TOUT.

Le 19/02/2018 à 11:52, helene fosset a écrit :

Bonjour M. Le Député,

Je m'interroge :

Chargées de préserver certaines libertés ou de réguler certains secteurs économiques, leurs statuts garantissent leur indépendance et elles disposent d'une large autonomie de gestion. "Le corollaire de cette liberté devrait être un autocontrôle exigeant; celui-ci n'est pourtant pas toujours observé", écrit la Cour dans son rapport.

<http://www.lefigaro.fr/flash-eco/2018/02/12/97002-20180212FILWWW00175-csa-cnilepingles-par-la-cour-des-comptes.php>

En pièce jointe, **un tout petit encart** sur OF

Je dois prouver :

- que la nouvelle formule du Lévothyrox m' a rendu malade,
- que la technologie du Linky (CPL) bouleverse ma vie et celle de beaucoup d'autres

M. Villani

"Pour l'instant, l'ANSES a fait un rapport assez détaillé là-dessus. On ne voit aucune raison scientifique pour laquelle il serait dangereux. Maintenant, on a un certain nombre d'utilisateurs qui se plaignent, qui ont des inquiétudes. Ils font état de vertiges ils font état de souffrances On ne peut pas négliger cela et on ne le négligera pas. C'est bien pour ça qu'on a organisé ces auditions, aussi pour dire s'il y a par exemple une partie de la population, peut-être des électrosensibles, qui ont des soucis avec le Linky, on en tiendra compte. Ca représente une petite fraction de l'ensemble mais comme c'est pris sur tout le territoire ça fait beaucoup de gens. On ne peut pas négliger cela : on ne le négligera pas."

(<http://rmc.bfmtv.com/mediaplayer/video/on-a-un-certain-nombre-d-utilisateurs-des-compteurs-linky-qui-se-plaignent-de-vertiges-assure-cedric-villani-1014331.html>)

Mme Cohen

<https://senateurscrce.fr/activite-des-senateurs/les-questions-au-gouvernement/les-questions-ecrites/article/arret-du-deploiement-des-compteurs-linky>

Je sollicite donc un rendez vous auprès de M. Le Député avant de ne plus être en état de le faire.

Dans cette attente,

Salutations citoyennes consternées,

Hélène F

Témoignage Linky France

Linky G1 - G3

<http://www.temoignage-linky-france.fr/>

Le 17/02/2018 à 20:37, helene f a écrit :

Bonjour M. Le Député,

Vous n'avez pas les réponses à mes question ou mon mail s'est égaré ?

Le dialogue avec M. Ferrand étant maintenant ouvert, je repose ma question :

- **Quelle loi permet la pose d'un capteur connecté dans le domicile de chaque Français(e) ?**
- Quelle loi permet à Enédis le passage en force dans nos propriétés privées ?
- Quelle loi permet aux sous traitants d'Enédis de ne pas respecter les promesses des dirigeants de Enédis ?
- Quelle loi permet à Enédis/EDF de rompre les contrats commerciaux qui les lient avec leurs clients (le terme d'usager n'est plus d'actualité) **prévoyant la fourniture d'un courant propre de 50 hZ ?**

<https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2018-01/07-compteurs-communicants-Linky-Tome-1.pdf>

Très cordialement et dans l'attente de vos réponses,
Hélène F

Le 29/01/2018 à 11:40, helene f a écrit :

Bonjour Madame,

Je vous remercie pour votre réponse.

Force est de constater que le déploiement des capteurs connectés Linky utilisant la technologie CPL et concentrateurs va plus vite que les réponses apportées aux citoyens. La saisine de M. Ferrand date d'Avril 2017, la réponse de la CNIL de janvier 2018 pour nous indiquer un texte dont nous avons tous pris connaissance, sur internet, dès novembre 2017, le déploiement de ces capteurs connectés ayant commencé dès 2013.

Je tiens à informer M. Ferrand que ces précisions ne me rassurent en rien et je tiens à lui confirmer **mon opposition à me voir imposer un objet connecté à mon domicile.**

Une fois le "capteur connecté Linky" installé dans les foyers, les données de consommation seront, de toute façon stockées dans cet objet connecté nous n'avons **aucune garantie** sur le devenir de **nos données dans le temps.**

Les chartes de bonne conduite me laisse interrogative, dans quelque domaine que ce soit :
<http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2018/01/25/20002-20180125ARTFIG00246-negociations-commerciales-macron-met-la-pression-sur-les-distributeurs-et-industriels.php>

Si j'ai des doutes sur l'utilisation de mes données qui pourront récupérer par ma télé connectée (à condition que j'en achète une ... !) par mon ordinateur, etc etc, je pourrai les débrancher, m'en séparer ...

Mon capteur connecté Linky NON Sauf à trouver une solution pour vivre en autonomie énergétique.

D'ailleurs, je me pose une question à laquelle M. Ferrand pourra sans doute répondre sans saisir la CNIL :

quelle loi permet la pose d'un capteur connecté dans le domicile de chaque Français(e) ?

J'ai posé la question à M. Fleurand sur France Bleu, non seulement je n'ai eu aucune réponse mais, de plus, j'ai été mise sur OFF....

Le dialogue avec M. Ferrand étant maintenant ouvert, je repose ma question :

- Quelle loi permet la pose d'un capteur connecté dans le domicile de chaque Français(e) ?

- Quelle loi permet à Enédis le passage en force dans nos propriétés privées ?

- Quelle loi permet aux sous traitants d'Enédis de ne pas respecter les promesses des dirigeants de Enédis ?

- Quelle loi permet à Enédis/EDF de rompre les contrats commerciaux qui les lient avec leurs clients (le terme d'usager n'est plus d'actualité) **prévoyant la fourniture d'un courant propre de 50 hZ ?**

Comme vous le constaterez, M. le député, les questions restent sans réponse.

Les questions des citoyens mais également les questions des députés :

- 15 à M. Hulot,

- 33 lors de la précédente législature.

Les maires restent également dans l'attente de réponse, à tel point que certains ont décidé d'en passer par la justice, à titre d'exemple :

<https://www.france.tv/france-5/c-politique/saison-9/389729-c-politique.html>

Oui il s'agit bien d'un modèle de société dont il est question.

Dans l'attente de votre réponse, je vous remercie par avance pour l'attention que vous allez porter à mon courrier.

Salutations citoyennes et respectueuses,

Hélène F

Témoignage Linky France

Linky G1 - G3

<http://www.temoignage-linky-france.fr/>

Le 15/01/2018 à 17:05, Soizic Kerbrat a écrit :
Madame,

je vous prie de trouver ci-joint la copie du courrier que vient de recevoir M. Ferrand de la CNIL suite à sa saisine d'avril 2017.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'accepter, Madame, mes meilleures salutations.

Soizic KERBRAT

Collaboratrice parlementaire de Richard Ferrand, Député du Finistère

Permanence parlementaire

[2 rue Baltzer](#)
[29150 Châteaulin](#)

Tél. 02.98.81.94.83

Fax 02.98.81.94.18

site : www.richardferrand.fr

Le 25 avril 2017 à 09:48, helene fosset <helene-fosset@orange.fr> a écrit :
Monsieur le Député,

Par votre courrier en date du 19 Avril, vous m'informez avoir saisi la CNIL et je vous en remercie.

Sachant que le déploiement de ces compteurs est maintenant commencé depuis fin 2015 et **qu'il se poursuit malgré les inquiétudes et les questionnements des usagers**, je ne doute pas que la CNIL va revenir vers vous rapidement.

Je me permets d'en informer les personnes de mon entourage, tout aussi soucieuses que moi de ce risque pour nos vies privées.

Néanmoins, et dans l'attente de ce retour, envisagez vous une démarche afin que **Enedis tienne compte de l'avis des usagers et suspende ce déploiement à marche forcée**.

Notre pays a besoin de retrouver sérénité et dialogue.

Force est de constater que les modalités du **déploiement de ce compteur connecté, évolutif à distance**, n'y contribuent pas.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, mes sincères et respectueuses salutations.

Hélène F

--